

# Léna, 14 ans, rêve de rester dans une école "ordinaire"

- Les enfants avec un handicap mental ont du mal à trouver une place dans l'enseignement ordinaire.
- On est loin de l'"école inclusive".
- Léna, 14 ans, porteuse de trisomie 21, voudrait concrétiser son projet.

## 1%

### Enfants avec une déficience intellectuelle modérée à sévère intégrés dans l'ordinaire

L'intégration d'enfants avec un handicap progresse en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils sont passés de 1650 élèves pour l'année scolaire 2012-2013 à 3115 élèves 3 ans plus tard. Mais ce sont surtout les élèves qui ont une déficience cognitive (handicaps visuels et auditifs) qui sont concernés. Les enfants déficients intellectuels ne représentent que 1% du nombre.

Rencontre Annick Hovine

**D**euxième mercredi de rentrée. Le sandwich de midi est juste avalé, le jus d'orange pas encore remis dans le frigo. Léna, sourire jusqu'aux oreilles, branche son smartphone sur le chargeur. "Pour parler avec mes copines", explique-t-elle. Les matières qu'elle préfère à l'école? "Les maths, la morale et le sport avec M<sup>me</sup> Audrey. Gym, sport et piscine." Nouveau grand sourire: "J'aime bien l'école."

Léna, 14 ans, est inscrite en 2<sup>e</sup> année différenciée dans une école secondaire bruxelloise après avoir échoué au CFB (certificat d'études de base) en fin de primaire. "Vu ses difficultés intellectuelles, elle n'aura jamais son CEB, c'est clair", indique Annette Teutsch, sa mère. Mais pour l'adolescente porteuse de trisomie 21, ce n'est pas la certification qui compte. C'est d'avancer dans ses apprentissages de base dans une école ordinaire, comme les autres enfants de son âge.

"Une richesse pour tout le monde"

Active au sein de la Plate-forme inclusion scolaire, Annette Teutsch se bat pour que sa fille fréquente l'enseignement ordinaire "avec son handicap", et pas malgré lui. "On rêve de pouvoir lui offrir une formation sur mesure dans l'enseignement secondaire. Notre vision pour sa vie, c'est qu'elle ait sa place au sein de la société, qu'elle y soit pleinement acceptée." En deux mots: une école inclusive.

Ce n'est pas gagné. Enfant, Léna a eu la chance d'être inscrite dans une école maternelle et primaire ordinaire où elle participait à toutes les activités et à tous les apprentissages. "Elle avait des objectifs adaptés mais travaillait sur les mêmes thèmes que les autres enfants de sa classe et ensemble avec eux." Avec du soutien. En plus de la motivation des enseignantes, très investies, l'élève trisomique pouvait compter sur une accompagnatrice de l'ASBL Saphir (un Service d'accompagnement pour personnes handicapées) deux périodes par semaine et sur l'appui d'une institutrice venant d'une école spécialisée

du type 2 (handicap mental modéré à sévère). Un projet réussi d'intégration, conforme au décret de 2004. "Léna évoluait de manière impressionnante tant sur le plan social que dans ses apprentissages. On a aussi eu beaucoup de retours positifs des autres enfants, de leurs parents et des enseignants. C'était une richesse pour tout le monde."

Avis négatif du Centre PMS

En secondaire, c'est une autre paire de manches. "On a essayé d'activer le décret d'intégration. Mais c'est impossible", soupire Annette

Teutsch. Si une école secondaire, à pédagogie active, était prête à accueillir l'adolescente, le soutien d'une école spécialisée a été difficile à mettre en place. Des directions se sont montrées ouvertes mais le projet a ensuite été bloqué plus d'une fois par l'avis négatif du Centre psycho-médico-social (CPMS). "On nous dit que les intégrations ne se font

Les parents de l'adolescente ne baissent pas les bras. Ils espèrent qu'une porte s'ouvrira à la fin de l'année scolaire.

*pas avec les élèves qui n'ont pas une chance réelle d'obtenir un certificat de l'enseignement ordinaire."*

Même si la jeune fille est passée en type 1 (retard mental léger), son handicap l'empêche de décrocher un diplôme "ordinaire". *"Elle n'est pas assez forte intellectuellement pour cela, alors le soutien à l'intégration, pourtant promis par le décret, lui est refusé."*

#### L'adolescente a déjà fait un stage

Léna a une idée très claire de ce qu'elle voudrait faire plus tard: *"Je veux m'occuper des petits enfants, aider les institutrices dans la classe."* Pendant les jours blancs, en juin dernier, elle est retournée dans son ancienne école primaire pour faire un stage. *"Je mets les chaussures pour la gym, je fais du coloriage et des dessins avec eux."* Les petits de maternelle l'adorent.

Il serait donc logique de l'orienter vers l'enseignement professionnel pour suivre une formation qualifiante de services aux personnes, raisonne Annette Teutsch. Cette filière existe aussi dans l'enseignement spécialisé. *"Mais on apprend plutôt à ranger, nettoyer, repasser. C'est de la logistique. Ce qui intéresse Léna, c'est le contact humain. Je trouve ça dommage. Pourquoi vouloir la retirer de l'ordinaire*

*sans jamais essayer de soutenir son projet, comme cela a toujours été fait jusqu'ici?"*

Les parents de Léna ne baissent pas les bras; ils espèrent qu'une porte s'ouvrira à la fin de l'année scolaire, quand l'adolescente aura fini sa deuxième différenciée dans le secondaire.

*"Ce n'est pas dramatique d'avoir un enfant trisomique. C'est juste comme ça. La vie n'est pas plus difficile. Ce qui est compliqué, c'est d'être freiné par tout ce qui est autour de nous. L'inclusion, il faut juste y croire et s'ouvrir à des pratiques innovantes."*

## Le Pacte a oublié les enfants avec une déficience intellectuelle

Les enfants porteurs d'un handicap doivent avoir accès, là où ils vivent, à un enseignement primaire et secondaire inclusif, de qualité et gratuit. Ça, c'est la théorie, inscrite noir sur blanc dans la Convention Onu sur les droits des personnes handicapées, ratifiée en 2009 par la Belgique. En pratique, on en est loin. Très loin.

L'intégration d'enfants avec un handicap dans l'école ordinaire progresse en Fédération Wallonie-Bruxelles, convient Jean-Pierre Coenen, président de la Ligue des droits de l'enfant. Les Indicateurs de l'enseignement 2017 montrent que le nombre d'élèves en intégration, tous niveaux confondus, a presque doublé en trois ans, passant de 1 650 pour l'année scolaire 2012-2013 à 3 115 en 2015-2016.

#### Surtout les handicaps "nobles"

Mais il y a un sérieux bémol: ce sont surtout les handicaps "nobles" qui bénéficient de ce processus, soit des élèves qui ont des déficiences visuelles (26 %) ou auditives (21 %). Les enfants issus de familles précarisées, dirigés vers l'enseignement spécialisé en raison d'un "handicap social", suivent avec 17 %.

*"Mais les enfants avec une déficience intellectuelle modérée à sévère ne sont qu'un tout petit pourcent à se trouver intégrés dans une école ordinaire, s'indigne M. Coenen. Le droit de ces enfants à fréquenter l'école du quartier ou du village, avec les autres enfants, est largement bafoué."*

Et, à l'entendre, le Pacte pour un enseignement d'excellence ne prévoit pas grand-chose pour ces élèves particuliers. *"Seules quatre malheureuses pages sont consacrées à un enseignement inclusif. Et encore: celui-ci est réservé aux enfants de milieux populaires injustement*

*orientés vers les types 1, 3 et 8! (soit, respectivement: retard mental léger, troubles du comportement et troubles des apprentissages, NdlR). Ce qui démontre que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas une vision claire de ce qu'est l'école inclusive",* affirme le président de la Ligue des droits de l'enfant.

#### Mission impossible

La Belgique et chacune de ses composantes institutionnelles se sont pourtant engagées dans l'idée de construire une école véritablement inclusive. Mais pour les familles, c'est un vrai chemin de croix (lire ci-contre).

Il ne suffit pas de trouver une école "ordinaire" qui accepte leur enfant en intégration – ce qui est déjà extrêmement compliqué –, mais il faut aussi trouver une école spécialisée partenaire. Les centres psycho-médico-sociaux (CPMS) des deux écoles doivent être d'accord sur le projet. Sur ce point précis, la réalité le montre, c'est le plus souvent "mission impossible" pour les enfants avec un handicap mental. Argument avancé par les écoles: cela les empêche d'apprendre comme les autres. *"Comme si tous les enfants apprenaient de la même façon!"*

La question n'est plus de se demander si ces enfants qui ne savent pas marcher, entendre ou penser comme les autres ont droit à une place pleine et entière dans la société, mais comment ouvrir les écoles à tous les enfants qui pourront y apprendre avec leurs différences, analyse M. Coenen. *"Cela, le Pacte ne l'a pas compris."*

An.H.

**"La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas une vision claire de ce qu'est l'école inclusive."**

**Jean-Pierre Coenen**  
Président de la Ligue des droits de l'enfant.